

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 29 juin 2021

Ordre du jour :

1. Délibération : création d'un poste d'adjoint d'animation de 32 heures
2. Délibération : déclaration de vacance d'emploi pour le poste d'adjoint d'animation ATSEM
3. Délibération: tarification cantine et ALAE
4. Délibération: Subvention au comité des fêtes
5. Délibération: mission de modification simplifiée du PLU
6. Délibération: opposition à la dotation globale de fonctionnement (DGF) dérogatoire
7. Délibération: devis sur les équipements "réduction de vitesse" au moulin, côte EN Serny
8. Délibération: devis sur les travaux d'écoulement des eaux, chemin de Laucate
9. Délibération de principe : travaux de déviation canalisation rue Ancien Petit Foss

Ordre du jour complémentaire :

10. Acceptation d'un don de 5000 €
11. Dégât d'orage aux Thomases sur le chemin de Saint-Léon

Pouvoirs : B. Larroche à P. Carrière

Conseillers absents excusés : M-F Blind, A. Criado, M. Lacheroy

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1 - Délibération : création d'un poste d'adjoint d'animation de 32 heures

Création d'un poste au titre d'un accroissement temporaire d'activité du 29 juin au 30 septembre 2021. L'objectif de ce poste est d'assurer la continuité de service à l'ALAE pour la fin d'année scolaire et en septembre 2021 pour Mme SANTANGELO qui a un contrat de remplacement sur le poste de Mme DIALLO en congé de maternité et qui reprend ses fonctions le 29 juin 2021. Mme SANTANGELO postule sur le poste d'ATSEM en remplacement de Mme VINSONNEAU qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2021.

Approbation à l'unanimité des présents.

2 - Délibération : déclaration de vacance d'emploi pour le poste d'adjoint d'animation ATSEM

Actuellement, il y a deux postes d'ATSEM répartis sur 2 classes PS/MS et PS/GS. En revanche, les effectifs de petites sections risquent de diminuer dans les années à venir en lien avec les zones ouvertes à l'urbanisation du PLU. L'ouverture de la zone à En Serny est en attente de la future station d'épuration et surtout du prolongement du réseau d'assainissement qui se fera plus tard. Aussi, le conseil municipal ne souhaite pas pérenniser le deuxième poste d'ATSEM. Le futur recrutement devra porter sur un contrat à durée déterminée.

Pour : R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, M. Dehays, S. Gasc, N. Fauré, P. Fuser, C. Lafon, B. Larroche, É. Pouzac, Y. Pradel

Abstention : A. Mahcer

3 - Délibération: tarification cantine et ALAE

Tarifification de la cantine :

Le conseil municipal a étudié la mise en place du quotient familial pour la tarification de la cantine pour les résidents à Montesquieu-Lauragais. Le coût du repas a été calculé en prenant en compte les charges (eau, électricité, personnels) et le coût d'achat de la nourriture. Il ne prend pas en compte le coût important des travaux de mise aux normes de la cantine pour permettre la confection des repas sur place. Le coût d'un repas s'élève à 3,96 €. Le coût annuel est de 71 898 € (3,96 € x 102 repas x 178 jours) pour une recette de 47 000 €. Le calcul des nouveaux tarifs s'est basé sur une recette équivalente. Les tarifs se répartissent selon 10 tranches du quotient familial (la première à moins de 500 € et la dernière à plus de 2000 €). Deux propositions sont à débattre:

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 29 juin 2021

PROPOSITION N°3						PROPOSITION N°4					
TRANCHES	NOMBRE D'ENFANTS	PRIX DU REPAS	TOTAL	SUBVENTION MAIRIE	CHARGE FAMILLE	TRANCHES	NOMBRE D'ENFANTS	PRIX DU REPAS	TOTAL	SUBVENTION MAIRIE	CHARGE FAMILLE
Jusqu'à 500€	11	1,50	16,50	62,12%	37,88%	Jusqu'à 500€	11	2,00	22,00	49,49%	50,51%
De 501€ à 599€	2	1,76	3,52	55,58%	44,42%	De 501€ à 599€	2	2,15	4,29	45,82%	54,18%
De 600€ à 799€	10	2,02	20,18	49,04%	50,96%	De 600€ à 799€	10	2,29	22,91	42,15%	57,85%
De 800€ à 1099€	23	2,28	52,38	42,49%	57,51%	De 800€ à 1099€	23	2,44	56,04	38,48%	61,52%
De 1100€ à 1299€	19	2,54	48,19	35,95%	64,05%	De 1100€ à 1299€	19	2,58	49,05	34,80%	65,20%
De 1300€ à 1399€	3	2,80	8,39	29,41%	70,59%	De 1300€ à 1399€	3	2,73	8,18	31,13%	68,87%
De 1400€ à 1599€	15	3,05	45,82	22,87%	77,13%	De 1400€ à 1599€	15	2,87	43,09	27,46%	72,54%
De 1600€ à 1799€	3	3,31	9,94	16,32%	83,68%	De 1600€ à 1799€	3	3,02	9,05	23,78%	76,22%
De 1800€ à 1999€	3	3,57	10,72	9,78%	90,22%	De 1800€ à 1999€	3	3,16	9,49	20,11%	79,89%
De 2000€ et plus	13	3,83	49,81	3,24%	96,76%	De 2000€ et plus	13	3,31	43,02	16,44%	83,56%
Nb repas/jour	102	Recette/jour	265,45			Nb repas/jour	102	Recette/jour	267,13		
Nb repas/an	178					Nb repas/an	178		267,127273	2,618894831	0,145445455
Recette annuelle	47 249		265,445455	2,602406417	0,25909091	Recette annuelle	47 549				

Vote pour la proposition 3 : R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, M. Dehays, S. Gasc, N. Fauré, C. Lafon, B. Larroche, É. Pouzac, Y. Pradel

Vote pour la proposition 4 : P.Fuser, A. Mahcer

La proposition 3 est retenue à la majorité des présents.

Tarif pour les non-résidents : proposition d'un prix du repas unique à 3,96 € pour les non-résidents. Approbation à l'unanimité des présents.

Tarifification de l'ALAE :

Révision des tarifs pour aligner les tranches du quotient familial sur la tarification de la cantine avec l'éclatement de la dernière tranche de plus de 1600 € en 3 classes : de 1600 € à 1799 €, de 1800 € à 1999 € et de 2000 € plus.

<p>Proposition 1 : les tarifs des autres tranches sont inchangés et création de nouveaux tarifs uniquement pour les 2 nouvelles tranches. Cette proposition n'affecte pas les recettes pour la mairie mais l'augmentation entre les tranches n'est pas proportionnelle.</p>								<p>Proposition 2 : modification des tarifs en intégrant un pourcentage d'augmentation cohérent entre les tranches sans augmenter le tarif de la dernière tranche, ce qui fait baisser les autres tarifs. Si on se base sur une fréquentation de tous les élèves, cette proposition réduit les recettes de la commune. La fréquentation reste hypothétique, il est difficile de connaître à l'avance la fréquentation des élèves en fonction de la tranche du quotient familial.</p>									
PROPOSITION 1								PROPOSITION 2									
TARIF ALAE - résidents à Montesquieu-Lauragais								TARIF ALAE - résidents à Montesquieu-Lauragais									
Tranches	Nb enfants	Matin ou soir			Midi	TAP			Tranches	Nb enfants	Matin ou soir			Midi	TAP		
		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant		1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant			1er Enfant	2ème Enfant	3ème Enfant				
Jusqu'à 500€	11	0,33	0,23	0,17		0,29	0,20	0,14	Jusqu'à 500€	11	0,33	0,23	0,17		0,29	0,20	0,14
De 501€ à 599€	2	0,66	0,46	0,33		0,57	0,40	0,29	De 501€ à 599€	2	0,54	0,38	0,27		0,49	0,33	0,23
De 600€ à 799€	10	1,00	0,70	0,51		0,87	0,61	0,44	De 600€ à 799€	10	0,76	0,53	0,37		0,69	0,46	0,32
De 800€ à 1099€	23	1,33	0,94	0,67		1,16	0,81	0,58	De 800€ à 1099€	23	0,99	0,70	0,48		0,89	0,60	0,41
De 1100€ à 1299€	19	1,66	1,17	0,84		1,43	1,00	0,72	De 1100€ à 1299€	19	1,22	0,86	0,59		1,09	0,74	0,50
De 1300€ à 1399€	3	1,99	1,40	1,00		1,73	1,21	0,87	De 1300€ à 1399€	3	1,46	1,03	0,71		1,30	0,89	0,60
De 1400€ à 1599€	15	2,32	1,63	1,17		2,01	1,41	1,01	De 1400€ à 1599€	15	1,71	1,20	0,83		1,52	1,05	0,71
De 1600€ à 1799€	3	2,40	1,68	1,20		2,06	1,45	1,04	De 1600€ à 1799€	3	1,97	1,38	0,96		1,74	1,21	0,83
De 1800€ à 1999€	3	2,47	1,73	1,23		2,11	1,49	1,07	De 1800€ à 1999€	3	2,24	1,56	1,11		1,96	1,37	0,96
De 2000€ et plus	13	2,52	1,76	1,27		2,19	1,53	1,10	De 2000€ et plus	13	2,52	1,76	1,27		2,19	1,53	1,10
		165,73	116,06	83,68		143,83	100,58	72,20			136,17	95,58	67,07		120,56	82,81	57,48

Vote pour la proposition 1 : P. Fuser, M. Dehays

Vote pour la proposition 2 : R. Andouard, P. Carrière, C. Crouzil, S. Gasc, N. Fauré, C. Lafon, B. Larroche, A. Mahcer, É. Pouzac

Abstention : Y. Pradel

La proposition 2 est retenue à la majorité des présents.

Approbation du règlement de la cantine et de l'ALAE : Approbation à l'unanimité des présents

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 29 juin 2021

4 - Délibération: Subvention au comité des fêtes

Le comité des fêtes souhaite organiser une fête locale en juillet. Il demande une subvention de 3 500 €. Actuellement, le bilan des comptes du comité des fêtes indique un excédent d'exercice à 437 €. Le conseil municipal estime qu'il est important pour le village d'organiser une festivité. Proposition d'une subvention de 3000 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

5 - Délibération: mission de modification simplifiée du PLU

Suite à l'approbation du PLU le 22 juillet 2020, plusieurs problèmes de limites sont apparus, notamment deux cas pour lesquels le déplacement de la limite de la zone urbaine par rapport à la carte communale bloque l'évolution de l'habitation existante. Un cas où la limite passe sur le mur de l'habitation existante laissant le jardin en zone agricole, ce qui bloque la création d'une annexe comme un garage dans le jardin. Alors qu'en zone A, les habitations peuvent construire des annexes dans un rayon de 20 mètres de l'habitation existante. Cette situation unique dans le PLU de Montesquieu-Lauragais relève d'une erreur de limite. Le deuxième cas concerne une parcelle qui comporte actuellement une piscine hors sol en bois et qui a été classée malencontreusement en zone naturelle, alors qu'elle ne revêt aucun caractère naturel. Les propriétaires ne peuvent plus réaliser leur projet de piscine creusée. Après prise d'information auprès de la DDT31, il s'avère que la procédure de modification simplifiée sans enquête publique ne peut convenir pour corriger ces problèmes. La procédure de révision allégée avec enquête publique convient mieux pour corriger des erreurs de ce type. Le bureau d'étude Paysage qui a conduit l'élaboration du PLU propose un devis de 3 700 € HT.

Proposition de lancer une révision allégée pour modifier les problèmes de limites du PLU qui affectent l'évolution des habitations existantes. Une révision générale pourra intervenir dans trois ans pour permettre l'ouverture de zones à urbaniser en prenant en compte l'avancement de l'extension du réseau d'assainissement. Des cas de dents creuses et autres pourront être analysés à ce moment-là.

Pour : C.Lafon, S.Gasc, M. Dehays, R Andouard, N. Fauré

Contre : Y. Pradel, E. Pouzac, A. Mahcer, P. Fuser

Abstention : P. Carrière, C. Crouzil, B. Larroche

6 - Délibération: opposition à la dotation globale de fonctionnement (DGF) dérogatoire

Une expérimentation va lancer une formule de répartition dérogatoire de la DGF qui permettra de modifier le montant reçu par chaque commune au sein d'un EPCI sans modifier l'enveloppe globale de l'intercommunalité. Le risque est de passer à une répartition politique aux mains des exécutifs des intercommunalités sans considération technique.

Proposition de prendre une délibération de principe pour s'opposer à cette formule. Approbation à l'unanimité des présents.

7 - Délibération: devis sur les équipements "réduction de vitesse" au moulin, côte EN Serny

Le point est reporté en l'absence des devis n'ont reçus dans les temps.

8 - Délibération: devis sur les travaux d'écoulement des eaux, chemin de Laucate

Le busage passant sous la voirie communale doit être repris afin de canaliser les eaux pluviales qui stagnent dans le fossé supérieur. Le technicien de Terres du Lauragais a réalisé un devis des travaux pour 7 874,40 € TTC qui seront pris sur le budget du pool routier.

Approbation à l'unanimité des présents.

9 - Délibération de principe : travaux de déviation canalisation rue Ancien Petit Fossé

Le point est reporté car en attente d'une réunion avec le SMEA.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 29 juin 2021

10 - Acceptation d'un don de 5000 €

M. Durrieu Jean souhaite faire un don de 5000 € à la commune pour la remercier d'avoir accepté le dépôt de ses cendres au cimetière. Cette personne possède bien la concession familiale n°D32 au nom de Durrieu Paul depuis le 10/04/1959. Les dons aux communes doivent être assortis d'une délibération du conseil municipal qui se prononce sur l'acceptation ou pas du don. Le conseil peut refuser dans le cas où il y a un risque d'héritage de dettes. Proposition d'accepter ce don pour un projet à définir. Approbation à l'unanimité des présents.

11- Dégât d'orage aux Thomases

Suite aux violents orages de ces dernières semaines, une coulée de boue provenant d'un champ agricole a comblé un fossé au lieu-dit Monplaisir sur la route de Saint-Léon. Le montant des travaux de curage du fossé estimé par Terres du Lauragais s'élève à 1 820 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une participation aux dégâts d'orage (subvention du conseil départemental). Le montant restant à charge de la commune par voie de concours (hors pool routier) est de 489,13 € HT. Une discussion se déroule autour de la responsabilité des agriculteurs sur les coulées de boues. C. Lafon indique que le conseil départemental a déjà organisé des réunions sur ce sujet pour réunir les différents acteurs des voiries communales et départementales et les agriculteurs afin de trouver des solutions, notamment sur la commune de Gardouch. Il avait sollicité M. Hébrard, conseiller départemental pour organiser une réunion sur la commune qui n'a pu avoir lieu. Il propose de relancer ce type de réunion. N. Fauré rappelle que les orages du mois de juin sont d'une intensité exceptionnelle et qu'il y a en aura de plus en plus. Les bandes enherbées évoquées comme la solution ne peuvent arrêter de telles coulées de boue. Proposition de réaliser ces travaux.

Approbation à l'unanimité des présents.

Comptes rendus de réunions.

- Commission voirie du 8 juin 2021 : point sur les devis des prochains travaux : chemin de Saint-Jean pour 11 002,80 € TTC, chemin de Lardenne - amélioration de la collecte du réseau eaux pluviales pour 9 594 € TTC, chemin de Lardenne - busage fossé opposé au refuge existant pour 11 332 € TTC, chemin de la Thésauque – curage fossé pour 2 944,50 € TTC
- Assemblée générale de la gymnastique du 17 juin 2021 : nombre d'adhérents : 45 adultes et 24 enfants. Composition du nouveau bureau : Mme Tcheloudchenko Sophie (Présidente), Mme Mahcer Sarah (Trésorière), M. Thon Bernard (Secrétaire). Le bilan général affiche 2 682,20 €.
- Assemblée générale de l'ACCA du 19 juin 2021 : Le bilan général affiche 4 484,00 €.
- Réunion Bois Barrat du 23 juin 2021 : la famille D'Aldeguier arrêtera de cultiver la parcelle suite aux moissons. Les démarches pour lancer la procédure de plantation peuvent être lancées auprès de l'ONF et de la DDT31.
- Assemblée générale du club des Aînés du 23 juin 2021 : le bureau est démissionnaire et aucun autre bureau n'a pu être mis en place faute de candidats. C. Lafon propose que la municipalité prenne le relais dans l'attente d'une reprise. La mairie ou le CCAS pourra organiser des rencontres conviviales autour d'un repas traiteur payé par chaque participant afin que les aînés conservent un lien social.